



Entraîneurs Ligue des championnats canadiens (LCC)

Document synthèse

Exigences entraîneur

		14U	16U	19U et Ligue majeure water polo (LMWP)	Équipe nationale des groupes d'âge (ENGA) pour référence seulement
Tous les entraîneurs (incl. 2ème entraîneur adjoint)*	Examen Prise de décisions éthiques en ligne	Requis	Requis	Requis	Requis
	Prendre une tête d'avance sport (générique)	Requis	Requis	Requis	Requis
	Vérification d'antécédents judiciaires**	Requis	Requis	Requis	Requis
	Respect et sport pour leaders d'activité	Requis	Requis	Requis	Requis
Entraîneur chef*	Exigence PNCE	Entraîneur de compétition certifié	Entraîneur de compétition certifié	Entraîneur de compétition avancé formé OU Entraîneur compétition-développement formé OU Niveau 3 certifié	Entraîneur de compétition avancé formé OU Entraîneur compétition-développement formé OU Niveau 3 certifié
	Modules multisports du profil Compétition – Développement requis	0	1	3 OU Niveau 3 certifié	n/a
1er entraîneur adjoint *	Exigence PNCE	Entraîneur de compétition formé	Entraîneur de compétition certifié	Entraîneur de compétition certifié	Entraîneur de compétition formé OU Entraîneur compétition-développement en cours de formation
	Modules multisports du profil Compétition – Développement requis	0	0	2	n/a
Date limite		Finales nationales 14U*	31-Déc-19*	31-Déc-19*	31-Déc-19

*Les entraîneurs LCC doivent adhérer au Mouvement entraînement responsable, y compris la règle de deux, la vérification des antécédents et la formation sur le respect et l'éthique. Pour plus d'informations, reportez-vous au manuel LCC.

Remarque : Veuillez prendre note que le genre masculin a été utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.

** Les vérifications d'antécédents judiciaires doivent être effectuées avant d'entraîner leur premier match LCC.

Modules multisports du profil Compétition – Développement

- Développement des qualités athlétiques
- Diriger un sport sans dopage
- Efficacité en entraînement et en leadership
- Gestion des conflits
- Gestion de programme
- Planification de la performance
- Planification avancée d'une séance d'entraînement
- Prévention et récupération
- Psychologie de la performance

Ces modules sont offerts par les associations provinciales ou territoriales. Veuillez consulter les liens suivants pour les dates de cours dans chacune des provinces.

- [British Columbia \(viaSPORT\)](#)
- [Alberta \(Alberta Sport Connection\)](#)
- [Saskatchewan \(Coaches Association of Saskatchewan\)](#)
- [Manitoba \(Sport Manitoba\)](#)
- [Ontario \(Coaches Association of Ontario\)](#)
- [Québec \(Sports Québec\)](#)
- [New Brunswick \(Coach NB entraîneur\)](#)
- [Nova Scotia \(Coaching NS\)](#)

Prise de décisions éthique en ligne

Tous les entraîneurs LCC doivent avoir terminé [l'évaluation en ligne de Prise de décisions éthiques](#).

Prendre une tête d'avance sport (générique)

Tous les entraîneurs LCC doivent avoir suivi le module [Prendre une tête d'avance sport \(générique\)](#) (un cours en ligne gratuit du PNCE sur les commotions cérébrales).

Vérification antécédents judiciaires

L'entraîneur-chef et les entraîneurs adjoints de la LCC doivent avoir fait une vérification d'antécédents judiciaires. Les vérifications doivent être datées en mai 2018 ou plus tard afin d'être valides jusqu'à la fin de la saison 2019-2020. Une copie de cette vérification doit être envoyée à la [gestionnaire du développement du sport](#) avant d'entraîner leur premier match LCC.

Module Respect et sport pour leaders d'activité

Tous les entraîneurs doivent compléter le module [Respect et Sport – Leaders d'activité](#) avant le 1^{er} novembre. Ce module en ligne est requis tous les cinq ans.

Maintien de la certification

Les entraîneurs qui n'ont pas complété les 16 points de Perfectionnement Professionnel (PP) pendant le cycle de quatre ans de maintien de la certification verront leur statut changé à « certifié– non renouvelé ». Les entraîneurs qui ont le statut « certifié– non renouvelé » n'auront pas les standards requis pour la LCC. L'entraîneur recevra des points de démerite tel qu'indiqué dans le manuel de la LCC, jusqu'à temps que les points de PP manquants soient complétés. Pour plus d'informations, visitez <http://www.waterpolo.ca/maintien.aspx>.

Remarque : Veuillez prendre note que le genre masculin a été utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.

Exemptions

Un club qui aimerait retenir les services d'un entraîneur qui ne satisfait pas les exigences décrites ci-dessus peut demander une exemption. Le club devra soumettre un [Formulaire d'exemption](#) des exigences à la [gestionnaire du développement du sport](#) qui déterminera si l'exemption peut être accordée au cas par cas. Toute demande d'exemption doit être envoyée au plus tard le 31 décembre 2019.